



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## congés payés

Question écrite n° 38066

### Texte de la question

M. Maurice Leroy \* souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les préoccupations des entrepreneurs du paysage à propos de l'éventuelle obligation d'affiliation aux caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics. Un amendement adopté en commission à l'occasion de l'examen du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, donnant satisfaction à ces entreprises, avait été retiré en séance à la demande du Gouvernement dans l'attente de la publication d'un décret devant régler la question au cours du premier trimestre 2004. Il demande au Gouvernement de bien vouloir prendre en considération les préoccupations exprimées par les entrepreneurs du paysage et dans quel délai il compte mettre en oeuvre cette mesure.

### Texte de la réponse

Les difficultés évoquées sont réelles, c'est pourquoi il est apparu nécessaire de les régler le plus rapidement possible. La question a donc été abordée lors de la discussion du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux au Parlement. Un amendement déposé au Sénat a été adopté avec un avis favorable du Gouvernement. Le nouvel article 10 bis A de la loi crée un article L. 223-18 dans le code du travail qui exclut les entreprises ayant une activité exclusive ou principale de paysage de l'affiliation aux caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics.

### Données clés

**Auteur :** [M. Maurice Leroy](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38066

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 avril 2004, page 2993

**Réponse publiée le :** 26 octobre 2004, page 8336